LES DOSSIERS DU

AVRIL – MOIS DE LA SANTE & DES CONDITIONS DE TRAVAIL

28 AVRIL

JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

La **Journée Mondiale de la Sécurité et la Santé au Travail** est une occasion importante pour sensibiliser les gens aux dangers liés au travail et pour promouvoir une culture de la prévention. Pour préparer cette journée, il est essentiel de comprendre l'objectif principal de la journée, la thématique de l'année en cours et les activités organisées pour promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs.

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une responsabilité partagée entre les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Les employeurs sont tenus de fournir un environnement de travail sûr et de mettre en place des pratiques de travail sécuritaires. Les travailleurs ont également la responsabilité de suivre les pratiques de travail sécuritaires et de signaler les dangers potentiels. Les gouvernements ont un rôle important à jouer en élaborant des lois et des réglementations pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

La **prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles** commence par une évaluation des risques.

Les employeurs doivent identifier les dangers potentiels sur leur lieu de travail et mettre en place des mesures pour les prévenir. Cela peut inclure des mesures de sécurité telles que des équipements de protection individuelle, des procédures de travail sécuritaires et une formation adéquate des travailleurs. Les employeurs doivent également fournir des soins de santé et de la réadaptation aux travailleurs qui ont été blessés ou qui sont tombés malades en raison de leur travail. **A Pôle Emploi, chaque dape met à jour chaque année le DUERP (document unique en vue de l'établissement des risques professionnels) à l'aide du service sécurité. Concernant les risques psycho-sociaux, le DUERPS est en cours de refonte**…

Chaque année, le 28 avril est célébré pour promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le monde entier. L'objectif principal de cette journée est de sensibiliser les employeurs, les travailleurs et le grand public aux dangers liés au travail et **de promouvoir une culture de la prévention**. Pôle emploi souhaite s'engager dans cette voie…mais tarde à le mettre en pratique. Les accidents du travail et les maladies professionnelles peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les travailleurs, les familles et les communautés. Il est donc important de prendre des mesures pour prévenir ces situations.

La Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2023 explorera le thème d'un **environnement de travail sûr et sain** en tant que principe et droit fondamentaux au travail.

snU. PÔLE EMPLOI FSU GRAND EST

PETITS RAPPELS UTILES

La sécurité c'est ce qui concerne les **risques à caractère accidentel** ou de type « catastrophe naturelle ». Il s'agit donc de prévenir tout ce qui est de nature **involontaire**, donc les accidents.
Pour faire face à ces risques, les entreprises qui ont l'obligation de protéger leurs employés dans le cadre de leur travail, mettent en place des moyens (humains, techniques, organisationnels) de prévention et d'intervention.
Pensons par exemple aux règles établies concernant la **sécurité incendie** : présence d'extincteurs, d'un plan d'évacuation incendie, de moyens de détections d'incendie, présence d'un agent de sécurité incendie (SSIAP), etc.
La sûreté c'est ce qui relève des **actes de malveillance**, **volontaires**, motivés par une intention de nuire aux biens ou à la réputation d'une entreprise.
Pour anticiper ces risques, les entreprises peuvent procéder à **une analyse des risques sûreté**. Une méthode visant à déterminer les scénarios de risques malveillants auxquels elles sont susceptibles d'être confrontées. C'est ce que Pôle emploi a engagé depuis plusieurs mois et ce qui débouche sur le plan sûreté présenté en CSE récemment dont un des axes est la mise en place de caméra de surveillance.

AGRESSIONS, VIOLENCES VERBALES, TENSIONS ENTRE AGENT-ES...

JE SIGNALE

JE SIGNALE

POUR ALLER PLUS LOIN

CLIQUEZ SUR LES IMAGES

Organisation internationale du Travail

inrs Santé et sécurité au travail

SNU PÔLE EMPLOI FSU GRAND EST